



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU TRANSPORT
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° C2/2026

***APPEL D'OFFRES SOUMIS AUX PROCEDURES
SIMPLIFIEES POUR LA CONCESSION DE TROIS LOTS DE
TERRAINS RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE
DU PORT DE RADES***

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP), conformément aux dispositions de :

- La loi n°2008-23 du 1er Avril 2008 relative au régime des concessions telle que modifiée et complétée
- du décret gouvernemental n°2020-316 du 20 mai 2020 fixant les conditions et procédures d'octroi des concessions et leur suivi

Se propose de lancer un appel d'offres pour la concession ***de trois lots de terrains relevant du domaine public portuaire du port de Rades.***

La concession sera accordée pour une durée de vingt (20) ans et qui peut être prolongée de vingt (20) ans supplémentaire conformément à la législation en vigueur.

Les superficies respectives de ces 03 lots sont:

• Lot 1 : parcelle D : 18000 m ²
• Lot 2 : parcelles E et F: 11 500 m ²
• Lot 3 : parcelle J : 5 000 m ²

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent appel d'offres est destiné :

1. aux personnes morales exerçant l'une ou plusieurs activités parmi les activités suivantes :

- Consignataires de navires,
- Transporteurs maritimes,
- Transitaires,

Le soumissionnaire qui exerce l'une des professions maritimes susvisées doit remplir les conditions légales d'exercice de l'activité, conformément à la

législation et à la réglementation régissant les professions maritimes et les commissionnaires en douane.

Sa situation doit impérativement être régulière, au moment du dépôt de l'offre, auprès des services de la Direction Générale du Transport Maritime et des Ports Maritimes de Commerce au sein du Ministère du Transport. »

2. à toute personne morale/ physique ou tout groupement des personnes morales/physiques projetant la réalisation d'activités à valeur ajoutée pour les marchandises transitant par le terminal à conteneurs et unités roulantes du port de Rades.

Et ce afin de gérer et/ou de générer un trafic des marchandises transitant par le **terminal à conteneurs et unités roulantes du port de Rades.**

Le soumissionnaire peut présenter son offre à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement. Il n'est pas possible de cumuler plusieurs soumissions que ce soit à titre individuel ou dans le cadre de groupements pour un même lot.

En cas du groupement, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée après la remise de la soumission et le groupement doit être solidaire, et il est impératif de désigner le chef de file.

En cas où le soumissionnaire est un groupement les exigences citées à l'article 10 du règlement d'appel d'offres s'appliquent au chef de file.

Les terrains à concéder ne doivent pas être :

- **Utilisés pour** le stationnement des conteneurs vides à l'exception du lot D
- **Utilisés pour** l'édification d'une aire de stationnement des conteneurs pleins et remorques pleines sous douane (port sec).
- **Utilisés pour** une activité polluante (qui ne répond pas aux normes de protection et de préservation de l'environnement)

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou deux (2) ou trois (3) lots tout en indiquant dans chaque offre le lot sollicité.

Cependant, ils ne peuvent bénéficier que d'un seul et unique lot.

Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée pour le **15 mai 2026 à 10 H** (heure de Tunis). Les offres parvenues après cette date et heure limite seront rejetées. Le cachet du bureau d'ordre central de l'OMMP fera foi.

Les offres doivent être constituées par les documents indiqués au règlement d'appel d'offres. Ces documents seront placés dans trois enveloppes dument fermées portant le cachet du soumissionnaire.

Enveloppe 1 : PIECES ADMINISTRATIVES

Enveloppe 2 : OFFRE TECHNIQUE

Enveloppe 3 : OFFRE FINANCIÈRE

Les enveloppes 1 ,2 et 3 seront placées dans **une enveloppe extérieure.**

L'enveloppe extérieure devra comprendre sous peine de rejet les mentions

suivantes :

**« A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES SOUMIS AUX
PROCEDURES SIMPLIFIEES N°C2/2026
POUR LA CONCESSION DE TROIS LOTS DE TERRAINS
RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT
DE RADES »**

L'enveloppe extérieure doit être dument fermée et envoyée par pli postal recommandé avec accusé de réception ou par rapid-poste ou déposée directement au bureau d'ordre central de l'OMMP contre récépissé, de façon à parvenir au plus tard à la date limite de réception des offres et au lieu et à l'heure indiqués ci-dessus.

L'OMMP n'assumera pas la responsabilité d'une erreur de destination ou d'une ouverture prématurée des plis, et rejettera l'offre des soumissionnaires qui ne respectent pas les instructions suivantes :

- L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucune indication permettant d'identifier son propriétaire.
- L'enveloppe extérieure doit être dument fermée et contenir les mentions ci-dessus citées.

Les candidats intéressés par le présent avis, pourront retirer le dossier d'appel d'offres auprès de la :

**Direction du port de Rades
Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP),
Bâtiment administratif, Direction du Port de Rades, 2040- Rades
(TUNISIE)**

Et ce, moyennant le paiement d'un montant de deux cents dinars (200 DNT) à verser au compte de l'OMMP N°03313141011500415386 à la Banque Nationale Agricole, agence Rades port et contre un bon de versement de la dite somme provenant de la BNA.

Les offres resteront valables pendant une période de cent quatre-vingts (180) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

La Date et l'heure de la séance d'ouverture des plis :

L'ouverture des enveloppes contenant les offres soumises est faite en une seule séance d'ouverture des enveloppes contenant les offres techniques et des enveloppes contenant les offres financières et ce, le **15 mai 2026 à 11 h à la**

salle de réunion 3^{ème} étage du bâtiment annexe de l'OMMP, 2060 La Goulette.

Le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté peuvent assister à la séance d'ouverture publique des plis et ce à la date, heure et lieu ci-dessus indiqués.

Les personnes présentes (le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté) doivent présenter la carte d'identité nationale et la procuration signée par le représentant.

Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent se présenter 15 mn avant l'heure de la séance d'ouverture des plis.